



Discours de Maryse Le Men Régnier

*Prononcé pour les Assises de Toulouse devant
le Garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti
28 juin 2024*

Monsieur le Garde des Sceaux,

Comme chaque année, nous sommes réunis ensemble, au cours de nos assises nationales de l'aide aux victimes, les 37^e cette année, et c'est avec un très grand honneur que nous vous accueillons afin de conclure nos travaux consacrés à la problématique des violences dans le sport avec pour titre : le sport, terrain de violence et espace de restauration.

A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques, il était fort logique de comprendre que le sport obéit en réalité à un double enjeu : il est le terrain de violences dont l'actualité de ces dernières semaines est particulièrement éclairante. Il est fondamental d'accompagner toutes les victimes et notre réseau ne manque, ni de compétences, ni d'expertise, ni de dispositifs traditionnels et innovants.

En parallèle, il est aussi un facteur de restauration des victimes, nous avons pu montrer tout l'intérêt que cela pouvait revêtir pour ces dernières.

Il m'appartient traditionnellement de vous dresser un portrait fidèle de notre vision de l'aide aux victimes en France, de tracer les lignes directrices de ce que nous considérons comme essentiel pour parvenir à un accompagnement les plus bienveillants possibles des victimes, et vous donner nos clefs d'actions et de réflexions pour parvenir à forger un réseau de l'aide aux victimes efficace sur le territoire métropolitain et ultra-marin.

J'ai cependant décidé de vous délivrer un message court dans un contexte politique, économique et sociétal que l'on peut qualifier de bouleverser et bouleversant.

Je ne reviens pas sur les questions de financements auxquelles je pense, il est impossible cependant de passer sous silence notre souhait d'un financement immédiat à hauteur de 15 millions d'euros.

Je tiens à redire que nous sommes en attente de fonds supplémentaires pour parvenir à réaliser les accompagnements que nous déployons sur l'ensemble des 164 tribunaux judiciaires, les réponses au DRICE 2 vous sont parvenues il y a plusieurs semaines.

Je souhaite porter, ici, à Toulouse une vision solidaire et universaliste de l'aide aux victimes car toutes les victimes sont, à nos yeux, égales en dignité et en respect, et en même temps, doivent être accompagnées de manière individualisée et personnalisée.

Notre bilan, au titre de l'an passé, est particulièrement imposant, plus de 400 000 victimes accompagnées, un élan sans précédent sur les téléphones graves dangers dont le nombre d'associations requises ne cesse d'augmenter tout comme pour les bracelets anti-rapprochement, des mineurs aidés et pris en charge en augmentation, un numéro 116006 qui est mobilisé à niveau jamais atteint, une proactivité et une réactivité à toute épreuve, un déploiement de l'innovation unique en Europe, en particulier sur le plan numérique avec Mémo de Vie, pour ne citer que ces exemples.

La France reste un modèle dans son approche par les droits, le défi réside dans le fait que chaque victime puisse les activer et en voir l'efficacité assurée, nous sommes reconnus au niveau européen comme leader d'un modèle à reproduire et nous sommes identifiés comme l'un des acteurs majeurs de l'aide aux victimes dans les pays occidentaux.

Débutée il y a 23 ans, notre histoire est génératrice d'enseignements et d'expérience, mais nous obligeant dans notre éthique et nos valeurs.

Fondée par Robert BADINTER, auquel je souhaite avoir une pensée particulière aujourd'hui, nous avons réussi à être ancrés dans le monde judiciaire comme un partenaire indispensable, et plus largement, au sein des pouvoirs publics qui savent nous mobiliser en cas d'évènement de masse, traumatique ou climatique.

Cette assise nationale, cet ancrage dans l'ensemble des territoires français ont été rendus possibles par un engagement des premières associations et de leurs fondateurs qui ont élaboré les prémices de l'aide aux victimes.

Il a été pensé par toutes celles et tous ceux qui, au fil du temps, ont proposé, expérimenté et mis en œuvre des dispositifs, des idées, il a été solidifié par

l'ensemble des professionnels et bénévoles qui agissent quotidiennement en faveur et aux côtés des victimes.

Cette ambition a été effective par le développement des structures associatives jusqu'à aujourd'hui, par la volonté de tous d'assurer ces missions de l'aide aux victimes de manière désintéressée et aussi, il faut bien l'avouer, de manière engagée.

Aujourd'hui, Monsieur le Garde des Sceaux, nous agissons de concert avec le Ministère de la Justice, et plus largement, avec l'ensemble des acteurs mobilisés au titre de l'aide aux victimes.

Ce mouvement est important, il est impératif de ne jamais le déconstruire.

Aucune victime ne devrait rester seule, aucune victime ne devrait renoncer à ses droits !

C'est cette éthique que nous tentons, ardemment, de déployer au quotidien et depuis une année, nous avons travaillé sans relâche à l'amélioration qualitative de nos structures.

Pour parvenir à cette exigence, nous avons voté, lors de l'Assemblée Générale d'avril 2024, un nouveau code de déontologie qui nous renforce dans nos pratiques, qui nous oblige vis-à-vis des victimes et qui retranscrit, en définitive, ce que nous avons toujours fait.

Seul mouvement à avoir été aussi loin dans ces obligations déontologiques, nous avons même acté l'apport d'un déontologue en charge de trancher les questions qui peuvent survenir au sein du réseau, nous avons inscrit le principe de gratuité, d'universalisme, de probité et de prévention des conflits d'intérêt comme constituant la colonne vertébrale de notre réseau.

Alors pourquoi avoir posé de telles exigences ?

Tout simplement parce que le monde est en perpétuelle évolution, il est impératif d'être exemplaires.

Cette exigence, nous la devons aux victimes, aux salariés des associations, aux bénévoles et administrateurs.

Tout au long de ces dernières années, nous avons travaillé conjointement pour sécuriser les missions et les compétences des associations et de la Fédération.

Nous sommes en attente du guichet unique, du devenir de notre rapport et nos propositions concernant les victimes de féminicides, d'une véritable interministérialité.

Je tiens à vous remercier pour votre constante présence lors des assises, de votre implication pour l'aide aux victimes et de ne jamais avoir refusé de nous rencontrer même lorsqu'il s'est agi des financements, du marché public 116006.

Je vous remercie aussi pour avoir une nouvelle fois écouté ce discours qui n'a que pour but de forger l'aide aux victimes de demain.

Je vous remercie.



Seul le prononcé fait foi.

